



REGLEMENT CONCOURS PHOTO

« SURPRISES DE NOTRE NATURE »

Article 1 : Organisateur

Ce concours est organisé par l'Association « **LAND'NATURE** » (siège social MAIRIE 5 Rue d'Anjou 85130 Les Landes Genusson) à l'occasion des Animations de la saison 2018 sur le site de " **La Cité des Oiseaux** " et en partenariat avec le **Conseil Départemental de la Vendée**. Il est ouvert **du Samedi 21 Avril au 15 Septembre 2018**.

Article 2 : Objectifs du Concours

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur individuel, quelle que soit sa nationalité à l'exclusion des membres du bureau de l'association, des **professionnels** et membres du jury.

Il a pour but de récompenser les meilleures images de nature et de paysage qui seront proposées, mais aussi d'encourager le travail de tous les photographes.

La participation y est gratuite.

En participant à ce concours, les photographes devront témoigner d'une démarche respectueuse des milieux naturels, de la faune et de la flore. Les images ayant occasionné un dérangement manifeste ou une nuisance vis-à-vis d'une espèce seront définitivement écartées.

Article 3 : Photos et Inscription

Chaque photographe pourra présenter au **maximum 3 photos**.

Les images devront être conformes aux photos originales sans modification dénaturant la prise de vue initiale. La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image.

Les images devront être envoyées au **format JPEG**, avec une définition minimale de 3200x2400 pixels.

Chaque image présentée devra être renommée de la façon suivante :

- **Titre-Nom-Prénom de l'auteur- Numéro de l'image + lieu de la prise de vue de la photo**

Les images devront être envoyées obligatoirement par voie électronique à : landnature85@gmail.com

Avant le 15 septembre 2018 minuit.

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider son inscription.

Article 4 : Jury

Le jury sera indépendant constitué de 5 personnes minimum, majoritairement extérieures à l'organisation et pouvant être issues du monde professionnel, artistique ou amateur.

La remise des prix aura lieu le **dimanche 14 Octobre**.

Article 5 : Prix et Dotations

Les organisateurs préviendront individuellement chaque gagnant ou sélectionné pour le prix public et feront paraître le palmarès final.

2 catégories de récompense: - les Prix du Jury (3 gagnants)

- le Prix du Public (1 gagnant).

Le «**Prix du Public** » sera désigné lors du WE du 13 et 14 Octobre : 20 photos sélectionnées par le Jury seront exposées, sur le Site des Boucheries ces 2 jours et soumis au vote du Public de passage.

Les noms des 3 gagnants «**Prix du Jury** » seront annoncés quelques jours avant ce WE. Les lauréats auront été avisés par courrier électronique.

Les 4 meilleures photos primées toutes catégories confondues se verront récompensées :

- 1er Prix du Jury : 1 WE de Stage Photo, hébergement compris

- 2ème et 3ème prix : des ouvrages de photographie de nature

Un tirage de qualité professionnelle au format A2 sera offert à chacun des gagnants.

Article 6 : Autorisations

Les organisateurs s'engagent à respecter le droit d'auteur et aucune clause de cession ne sera demandée autre que la cession pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de trois ans.

Les organisateurs n'utiliseront les images gagnantes que dans le cadre du concours et de sa promotion et pour la présentation du palmarès avec les noms des auteurs (info, promotion, expo, site...). Les organisateurs ne feront aucun usage des images non gagnantes ou non sélectionnées pour le Prix du Public et ne les aliéneront en aucune manière.

Article 7 : Responsabilité

Toute photo présentant ou mettant en scène des personnes sera sous la responsabilité de son auteur qui devra avoir requis les autorisations nécessaires. La responsabilité des organisateurs ne saurait, en aucun cas, être engagée.

L'Association «**LAND'NATURE**» ne pourra être tenue pour responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et ses modalités devaient être partiellement ou totalement modifiés, voire même annulés.

En aucun cas ce concours ne s'apparente à un appel d'offre, à une commande et ne comporte pas d'obligation d'achat.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions.

Pour l'Association organisatrice

Le Président :

Jean-Daniel RIVIERE

A reprendre dans le mail d'envoi

Bulletin d'inscription au concours photos

Date limite le 15 septembre 2018

" Surprises de Notre Nature "

. Madame . Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

CP et Commune :

Téléphone : E-mail :

Nombre de photos présentées : 1 2 3

Nom des photos:

1)

2)

3)

Je soussigné M/Mmeaccepte le règlement et participe au concours

Fait-le 2018

Signature